**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 MARS 2022**

Présents : Douin Y, Vincent JM, Rousch H, Croes D, Hakin L, Junius C, Meyers L, Maurage D

Excusée : Bletard C

1. **Organisation fin de saison sportive** :

* On déplore deux nouveaux forfaits généraux, ceux de Pepinster A et de Dison A.
* Certains clubs se posent déjà des questions quant à l’organisation de leur club et l’inscription de leurs équipes. Ils se demandent s’il est encore opportun de faire forfait général cette saison ou de brûler leur équipe la saison prochaine.
* Vu la levée des mesures sanitaires liées à la Covid, la règlementation mise en place pour aider les clubs à composer leurs équipes, n’est plus d’application.
* Certains clubs s’interrogent aussi quant à la suppression des matchs de barrage et la façon dont les équipes seront classées pour établir si elles sont en ordre utile pour monter ou éviter la descente. C’est la méthode établie par la province de Namur qui sera prise en compte pour faire ce classement. Nous allons demander pour recevoir en détail les formules de cette méthode.

1. **Dossier Roland Charlier** :

* Ce dossier a pris une tournure judiciaire. En effet, une plainte en justice, pour abus de bien sociaux, a été introduite par R. Charlier.
* Y. Douin a été entendu par la Police Judiciaire dans le cadre de cette affaire. L. Meyers le sera prochainement. Le pouvoir politique de la Province étant également concerné par l’affaire, devrait également devoir répondre aux questions des enquêteurs.
* L’affaire étant à l’instruction, elle devrait encore prendre du temps avant d’aboutir à des conclusions et éventuellement à un jugement.

Nous espérons, bien entendu, que le dossier sera classé sans suite et ainsi pouvoir passer aux choses essentielles à savoir le tennis de table.

1. **Organisation prochaine législature** :

* L’assemblée générale de fin de saison aura lieu le mercredi 18 mai à 19.00 hrs au CFTT de Blegny.

L’ordre du jour sera envoyé en temps et en heures.

* Le comité provincial est arrivé en fin de mandature pour l’ensemble de ces membres. Il en est de même pour les membres effectifs représentants notre province à l’aile francophone. Les élections seront donc organisées à cette occasion. Un appel à candidature sera fait conformément aux règlementations en la matière. Il faut aussi savoir que les membres actuels sont sortants et rééligibles.

Dès à présent les personnes intéressées peuvent se manifester auprès du comité provincial.

* Y Douin qui avait annoncé se retirer de la présidence, il a décidé de se représenter. En effet, il motive cette décision par le fait qu’il veut aller au terme de l’affaire R. Charlier et de ne pas laisser ce dossier ouvert pour son successeur. Il s’expliquera plus en détail lors de l’assemblée générale.

1. **Divers** :

* La commission d’arbitrage subit quelques remous internes. Une réunion avec les acteurs de cette commission aura lieu dans les prochains jours afin de ramener la sérénité au sien de cette commission.
* Le samedi 21 mai auront lieu les finales des compétitions Handisport. Elles auront lieu au CFTT.
* Les vainqueurs des finales de la coupe provinciale sont en dames Astrid 1 et en messieurs Donald 1.
* Les PPM organisés depuis début de saison se déroulent de la meilleure façon. Le prochain aura lieu le 20 mars à Blegny et sera organisé par le club d’Ans.
* Un meilleur retour des commissions vers le comité provincial est souhaité. Un effort sera fait dans ce sens.
* Le comité provincial a introduit une demande de suspension vis-à-vis d’un des joueurs de la province pour dette provinciale.
* Les internationaux jeunes de Liège ne seront pas organisés cette année.
* Le conseil national a validé et refusé un certain nombre de demandes de modification aux règlements lors de la dernière réunion de ce conseil.

Deux modifications importantes et aux répercussions sur le déroulement des interclubs pour la saison prochaine :

1. On pourra avoir au niveau national, 8 dames sur la liste des forces messieurs avant de devoir inscrire une équipe dames en championnat. Attention, au niveau francophone (et provincial), la règle de 4 reste d’actualité.
2. Actuellement le règlement impose que le troisième joueur de l’équipe supérieure ait un classement supérieur ou égal au premier joueur de l’équipe inférieure.

Pour la saison prochaine, le règlement imposera que le premier joueur de l’équipe inférieure ait le même classement que le troisième joueur présent dans l’équipe supérieure

Exemple :

Actuellement

Equipe A : C0, C0, C2, D2 les deux C0 présents, le C2 est WO et le D2 présent

Equipe B : C2, C2, C4, C4.

Equipe C : C4, C4, C6, D0

Saison prochaine

Equipe A : C0, C0, C2, D2 les deux C0 présents, le C2 est WO et le D2 présent

Equipe B : C2, C2, C4, C4. Pas règlementaire, il faudra D2, D2, D2, D2

Equipe C : C4, C4, C6, D0, Pas règlementaire, Il faudra D2, …….

Une équipe qui alignera, en première équipe, comme troisième joueur présent un NC, devra jouer avec toutes ses autres équipes avec 4 NC.

Prochaine réunion le 11 avril à 19.30 hrs